

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
MM. Poisson et Decool

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 79, après le mot :

« par »,

insérer les mots :

« la ou »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.